

BYK-L 9540

Version 2

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : BYK-L 9540

Détails concernant le fabricant ou le fournisseurSociété : BYK USA LLC
524 South Cherry Street
Wallingford CT 06492

Téléphone : (203) 265-2086

Visitez notre site Web : www.byk.comAdresse e-mail : BRIEF.BYK.NAFTA@altana.comNuméro d'appel d'urgence : 203-265-2086; CHEMTREC 1-800-424-9300 / +1
703-527-3887**Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation**

Utilisation recommandée : Additif mouillant et dispersant

Restrictions d'utilisation : Reportez-vous à la section 15 pour les restrictions qui peuvent s'appliquer

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classification SGH**

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4

Irritation cutanée : Catégorie 2

Lésions oculaires graves : Catégorie 1

Cancérogénicité : Catégorie 2

Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2

Toxicité spécifique pour
certains organes cibles -
exposition unique : Catégorie 3 (Système respiratoire)Toxicité spécifique pour
certains organes cibles -
exposition répétée : Catégorie 2Toxicité spécifique pour
certains organes cibles -
exposition répétée (Oral(e)) : Catégorie 2 (Reins)**Éléments d'étiquetage SGH**

BYK-L 9540

Version 2

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

Conseils de prudence :

Prévention:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

BYK-L 9540

Version 2

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Stockage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange
Nature chimique : Alkanolamine

Composants dangereux

Composant	No.-CAS	Concentration (%)
Diethanolamine	111-42-2	>= 60 - < 80
Polyglycol	-	>= 30 - < 60
Diethylene glycol	111-46-6	>= 1 - < 5

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

BYK-L 9540

Version 2

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

En cas d'ingestion : spécialiste.
 : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
 Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
 Ne PAS faire vomir.
 Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
 Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
 Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Mousse
 Dioxyde de carbone (CO₂)
 Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
 Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
 Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
 En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Neutraliser à l'acide.
 Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
 Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils pour une : Éviter la formation d'aérosols.

BYK-L 9540

Version 2

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

manipulation sans danger	<p>Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.</p>
Conditions de stockage sûres	<p>: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.</p>
Matières à éviter	<p>: Garder loin les isocyanates.</p>

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE
Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Diethanolamine	111-42-2	TWA (Fraction inhalable et vapeur)	1 mg/m ³	ACGIH
Diethanolamine		TWA	3 ppm 15 mg/m ³	NIOSH REL
Polyglycol	-	TWA (aérosol)	10 mg/m ³	US WEEL
Diethylene glycol	111-46-6	TWA	10 mg/m ³	US WEEL

Mesures d'ordre technique : Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains
Matériel : Gants en néoprène

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection de la peau et du : Vêtements étanches

BYK-L 9540

Version 2

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

corps	Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: aucun(e)
pH	: 10.8, Concentration: 10 % (68 °F (20 °C)) Méthode: DIN 19268 (10% in water)
Point/ intervalle de fusion	: 14.00 °F (-10.00 °C) Méthode: derived
Début d'ébullition	: 514.40 °F (268.00 °C) Méthode: derived
Pression de vapeur	: < 0.1 hPa (68 °F (20 °C)) Méthode: derived
Point d'éclair	: > 212.00 °F (> 100.00 °C) Méthode: 49 (Pensky-Martens)
Limite d'explosivité, supérieure	: 10.60 % (v)
Limite d'explosivité, inférieure	: 2.10 % (v)
Densité	: 1.1100 g/cm ³ (68.00 °F (20.00 °C)) Méthode: 4 (20°C oscillating U-tube)
Masse volumique apparente	: Non applicable
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: soluble
Température d'inflammation	: > 392.00 °F (> 200.00 °C) Méthode: DIN 51794
Décomposition thermique	: Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

BYK-L 9540

Version 2

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
	Donnée non disponible
Tension superficielle	: Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Stabilité chimique	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Conditions à éviter	: Donnée non disponible
Matières incompatibles	: Oxydants forts
Produits de décomposition dangereux	: Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Informations sur les voies d'exposition probables**

Contact avec la peau
Absorption par la peau
Inhalation
Yeux
Ingestion

Toxicité aiguë**Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale	: Estimation de la toxicité aiguë : 1,096 mg/kg Méthode: Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	: Estimation de la toxicité aiguë : 5,000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul
Toxicité aiguë (autres voies d'administration)	: Remarques: En cas de lésions de la peau, le contact avec l'un des ingrédients peut avoir des effets sur les reins.

Composants:**111-42-2 Diethanolamine:**

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Rat): 676 mg/kg
-------------------------------	-------------------------

BYK-L 9540

Version 2

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 1452 ppm

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 3,000 mg/kg

111-46-6 Diethylene glycol:Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Souris): 130 mg/l
Durée d'exposition: 2.00 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 11,890 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Produit:**

Remarques: Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Composants:**111-42-2 Diethanolamine:**

Espèce: Lapin

Résultat: irritation modérée de la peau

- Polyglycol:

Espèce: Lapin

Résultat: irritation légère

111-46-6 Diethylene glycol:

Espèce: Lapin

Méthode: Test de Draize

Résultat: Irritation légère de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Produit:**

Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Remarques: Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

Composants:**111-42-2 Diethanolamine:**

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation sévère des yeux

- Polyglycol:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation légère des yeux

111-46-6 Diethylene glycol:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation légère des yeux

BYK-L 9540

Version 2

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

Méthode: Test de Draize

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

Composants:**111-42-2 Diethanolamine:**

Type de Test: Test de Maximalisation

Voies d'exposition: Dermale

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

BPL: oui

111-46-6 Diethylene glycol:

Type de Test: Test de Maximalisation

Voies d'exposition: Dermale

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.6.

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

BPL: oui

Cancérogénicité**IARC**

Group 2B: Cancérogène possible pour l'Homme

Diethanolamine

111-42-2

OSHA

Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % ne se trouve sur la liste OSHA des cancérogènes réglementés.

NTP

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène reconnu ou présumé par NTP.

Toxicité à dose répétée**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

Information supplémentaire**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

BYK-L 9540

Version 2

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES
Écotoxicité
Produit:

Toxicité pour les poissons :
Remarques: Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité
Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation
Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Produit:

Réglementation 40 CFR Protection de l'Environnement ; Partie 82 de la protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602 des substances de la catégorie I

Remarques Ce produit ne contient, ni n'a été fabriqué avec ODS de Classe I ou de Classe II au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 602 (40 CFR 82, Subpt. A, App.A + B)".

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION
Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Jeter selon accord avec les normes en vigueur aux niveaux local, fédéral et national.

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.

BYK-L 9540

Version 2

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
Réglementations internationales
IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale
49 CFR

Numéro ONU / ID / NA : UN 3082

Nom d'expédition des Nations unies : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(Diethanolamine)

Classe : 9

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : CLASS 9

Polluant marin : oui

Tailles de récipient: tambours 55 gallons; seaux 5 ou 6 gallons; échantillons 2 oz./16 oz.

<** Phrase language not available: [FR] CUST - X14.01000147 **>

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION
EPCRA - Plan d'Urgence et Droit de Savoir des Collectivités [Emergency Planning Community Rght-to-Know]
US. EPA CERCLA Substances Dangereuses (40 CFR 302)

Composants	No.-CAS	Component RQ (lbs)	Calculated product RQ (lbs)
Diethanolamine	111-42-2	100	167

SARA 304 - Notification de déverrouillage d'urgence

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ en section 304 de EHS.

US. EPA Loi sur le Planification des Mesures d'Urgence et Droit à l'Information des Travailleurs et du Public (EPCRA) SARA Title III Section 302 Substance Extrêmement Dangereuse (40 CFR355, Appendix A)

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ dans SARA 302.

SARA 311/312 Dangers : Par le 13 juin 2016 Federal Register remarquez, l'EPA a harmonisé les catégories de danger EPCRA 311/312 avec la

BYK-L 9540

Version 2

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

communication des dangers 2012 OSHA standard de classification et d'étiquetage des produits chimiques (p. ex. GHS). Veuillez vous reporter à la Section 2 de la FDS pour identifier les catégories de danger qui convient pour les rapports.

SARA 302 : Aucun composé chimique dans cette matière n'est soumis aux exigences de déclaration selon SARA Titre III, Section 302.

SARA 313 : Si énuméré ci-dessous, ce produit contient le chimique(s) toxique sujet aux conditions de reportage de la section 313 du titre III des amendements de Superfund et de la Loi de Réautorisation de 1986 et 40 CFR partie 372

Diethanolamine	111-42-2	60 %
----------------	----------	------

Loi sur l'Air Propre [Clean Air Act - USA]

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est(sont) listé(s) comme HAP dans "U.S. Clean Air Act, Section 112 (40 CFR 61)":

Diethanolamine	111-42-2	60 %
----------------	----------	------

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant est/sont listé(s) dans le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCM I Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489):

Diethanolamine	111-42-2	60 %
Polyglycol	-	38.4 %
Diethylene glycol	111-46-6	1.2 %

Massachusetts Right To Know

Diethanolamine	111-42-2
Formaldehyde	50-00-0

Pennsylvania Right To Know

Diethanolamine	111-42-2
Polyglycol	-
Diethylene glycol	111-46-6
Ethylene glycol	107-21-1

New Jersey Right To Know

U.S.: Nombre Secret : 800963-5900
Commercial
d'Enregistrement de New Jersey pour le produit (NJ TSRN)

BYK-L 9540

Version 2

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

Prop. 65 de la Californie

⚠ AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris Diethanolamine, Formaldehyde, 1,4-dioxane, oxyde d'éthylène, qui est/sont connus de l'état de la Californie pour causer le cancer, et oxyde d'éthylène, qui est/sont connus de l'état de la Californie pour causer des malformations congénitales ou d'autres dommages reproductifs. Pour plus d'informations, accédez à www.P65Warnings.ca.gov.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA	: Nous certifions que tous les composants de ce produit sont énumérés sur le inventaire de TSCA ou ne sont pas sujets aux conditions d'avis par 40 CFR 720 30(h).
Liste active de l'inventaire TSCA	: Tous les composants de ce produit sont répertoriés comme actifs et/ou sont exemptés
Section 5a	: Aucune substance n'est soumise à une règle nouvelle d'utilisation importante.
Section 4 / 12(b)	: Aucune substance n'est soumise aux exigences TSCA 12 (b) en matière de notification d'exportation.
DSL	: Nous certifions que tous les composants sont énumérés sur le LIS LCPE.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision : 05/17/2026

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.